

Prévention et lutte contre la pauvreté en Suisse

Mise en œuvre de la déclaration commune de la Confédération,
des cantons, des villes et des communes du 7 septembre 2018

Rapport 2019 actualisé au 30 juin 2022 – Résumé

De 2014 à 2018, la Confédération, les cantons, les villes, les communes et des organisations privées ont mis en œuvre conjointement le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté (Programme national contre la pauvreté). En 2018, les partenaires du programme ont dressé un bilan positif du travail accompli et signé une déclaration commune¹, dans laquelle ils s'engageaient à poursuivre cette collaboration jusqu'en 2024 dans le cadre d'une Plateforme nationale contre la pauvreté. Les cantons, les villes et les communes ont déclaré vouloir évaluer leurs mesures et poursuivre leur développement. La Confédération, quant à elle, les a assurés de son soutien : elle approfondira des thèmes spécifiques et mettra à disposition des plateformes d'échange et de mise en réseau.

Les résultats obtenus dans les trois champs d'action « Chances de formation », « Intégration sociale et professionnelle » et « Conditions de vie générales » ont fait l'objet [d'un premier rapport](#), publié en 2019. Ce rapport vient d'être actualisé pour rendre compte des activités jusqu'à la mi-2022. Ces deux publications sont surtout axées sur le travail des cantons, des villes et des communes, qui conçoivent, mettent en œuvre et financent des mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Thèmes prioritaires 2019-2024 de la Plateforme nationale contre la pauvreté²

1. Implication et participation des personnes touchées par la pauvreté
2. Jeunes et jeunes adultes vulnérables lors des transitions I et II
3. Développement des compétences de base et des qualifications des adultes touchés ou menacés par la pauvreté
4. Familles touchées ou menacées par la pauvreté
5. Effets de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté en Suisse

La compilation actualisée est basée sur une enquête menée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) auprès des partenaires de la Plateforme nationale contre la pauvreté en 2019 et en 2022. Pour les deux enquêtes, l'OFAS a écrit à la Conférence des direc-

¹ www.contre-la-pauvrete.ch > A propos de nous > Déclaration commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes 2018 [16.1.23].

² www.contre-la-pauvrete.ch > A propos de nous > Plan de réalisation 2019-24 [16.1.23].



trices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), à l'Union des villes suisses (UVS) et à l'Association des communes suisses (ACS) ; la CDAS a en outre interrogé tous les services sociaux cantonaux. En 2019, 17 cantons³ ont répondu à l'enquête, en 2022, six⁴ cantons. Toutes les conclusions suivantes sont basées sur les retours des cantons. Elles sont complétées par des informations sur les activités de la Plateforme nationale contre la pauvreté et d'autres services fédéraux.

[Le rapport](#) ne constitue pas une analyse scientifique systématique ni une enquête exhaustive. Les mesures mises en place au niveau communal, en particulier, ne peuvent être décrites que de manière très limitée. Ce sont donc principalement les activités des associations qui sont présentées ici. Le présent document fournit un aperçu des développements actuels, des projets et des activités de prévention de la pauvreté ainsi que des autres travaux réalisés dans ce domaine depuis 2019.

Déclaration commune – Résumé des travaux de mise en œuvre 2019-2022

Les résultats de l'enquête révèlent que les projets réalisés de 2019 à mi-2022 dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté revêtent des formes multiples. Ils couvrent les trois champs d'action du programme, les trois niveaux institutionnels ainsi que les six domaines d'activité suivants :

1. Travail de stratégie politique
2. Multiplication et diffusion d'exemples de bonnes pratiques
3. Mise en réseau et collaboration
4. Expérimentation de nouveaux modèles
5. Élaboration de bases de travail
6. Poursuite et développement des mesures existantes

En résumé, depuis 2019, les travaux des acteurs interrogés se sont concentrés sur les activités suivantes.

La **Plateforme nationale contre la pauvreté** a élaboré des études, des guides pratiques, encadré l'expérimentation de nouveaux modèles de participation, et organisé des conférences et des rencontres d'échange sur les thèmes prioritaires suivants : « Participation des personnes touchées par la pauvreté », « Jeunes et jeunes adultes vulnérables lors des transitions I et II » et « Effets de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté en Suisse ».

Le **Conseil fédéral** a documenté ses activités en matière de prévention de la pauvreté dans son rapport du 6 avril 2022 (point 2.2 et Conseil fédéral 2022⁵). Parallèlement aux activités mises en œuvre dans le cadre de la Plateforme nationale contre la pauvreté, il s'agit également des actions complémentaires menées par différents services fédéraux.

Le **Parlement** a donné mandat⁶ d'établir un monitoring national de la pauvreté et d'en rendre rapport régulièrement. Un premier rapport doit être élaboré d'ici 2025.

Les **cantons** et les **Conférences cantonales** agissent dans différents domaines liés à la pauvreté : petite enfance, formation professionnelle (notamment dans le cadre de l'initiative

³ AG, AR, BE, BL, FR, GL, GR, NW, OW, SG, SH, SZ, TG, TI, VD, VS, ZH.

⁴ AG, BE, GL, GR, VD, ZH.

⁵ [Rapport du Conseil fédéral 2022](#) : « Maintien du rôle stratégique de la Confédération en matière de prévention de la pauvreté » [16.1.23].

⁶ [CSEC-E 2020](#) : Motion 19.3953 « Pauvreté en Suisse. Monitoring régulier de la situation » [16.01.23].

Formation professionnelle 2030⁷), qualification des adultes et soutien des familles. En 2020, d'autres champs thématiques sont venus grossir la liste : maintien des prestations, gestion des mesures prises pour atténuer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 et, depuis 2022, gestion, prise en charge et intégration des flux de réfugiés provenant d'Ukraine.

Outre leur travail politico-stratégique, les **associations nationales des villes et des communes** ont été, quant à elles, très actives dans le domaine de la mise en réseau et de l'échange, notamment en lien avec la diffusion d'exemples de bonnes pratiques. Très large, l'éventail des thèmes traités, également en lien avec la pauvreté, allait de la petite enfance à l'aide sociale, en passant par le potentiel du bénévolat, les possibilités de participation au niveau communal ou les sans-abri. Pour ces associations aussi, les travaux ont été marqués, dès 2020, par la gestion ou la garantie des prestations au niveau communal et la mise à disposition d'aides supplémentaires pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 et, depuis 2022, par l'hébergement et l'intégration des réfugiés en provenance d'Ukraine.

Observations finales

[Le rapport](#) ne permet pas d'évaluer de façon systématique les mesures mises en œuvre, mais fournit un aperçu des activités réalisées de 2019 à mi-2022. Le groupe de pilotage de la Plateforme nationale contre la pauvreté observe une intense activité dans ce domaine. En tant que partenaires de la plateforme, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont mis en œuvre des projets très variés dans le domaine de la prévention de la pauvreté et dans le cadre de thématiques transversales. Alors qu'en 2019, année de référence, les activités se sont concentrées sur le champ d'action « Chances de formation » (primordial pour la prévention de la pauvreté), l'accent s'est progressivement déplacé, depuis 2020, vers la gestion des crises.

⁷ www.formation_professionnelle2030.ch [16.1.23].